

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Veronique Turcotte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/524190c73fdbf52c20e8af57>

Date d'obtention : 2020-10-07 14:47:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsque nous avons une situation de sextage dénoncée à l'école, une intervention scolaire doit d'abord se faire. L'intervenant doit appliquer la procédure de trousse et évaluer l'incident avec la grille auprès de tous les jeunes impliqués.

Toutefois, l'intervenant scolaire doit appliquer le protocole dans le cas où nous avons l'information qui nous indique que la situation aura des répercussions sur le jeune ou le milieu scolaire sinon référé la personne au bon endroit, comme le service de police.

Si l'intervenant doute d'un acte criminel, il doit confisquer le cellulaire et le déposer dans le sac et selon la procédure de la trousse.

Si l'intervenant doute d'un acte malveillant il doit contacter les policiers dans les plus bref délai si il s'agit d'un acte impulsif il doit les contacter à la fin de l'application de la trousse. L'intervenant doit appeler les policiers avant de rencontrer le jeune instigateur si doute d'un acte malveillant ou de nature criminelle.

Important de préserver la confidentialité tout au long du processus et d'informer les parents à la fin du protocole.

En tout temps on ne doit pas prendre connaissance de la photo et /ou vidéos.

Rassurer la victime tout au long du processus.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il est important de respecter les étapes à suivre dans le processus.

Il est également important de s'assurer de respecter le cadre légal.

Ne pas oublier d'évaluer et vérifier les informations auprès de tous les acteurs concernés.

Ne pas oublier d'interpeller rapidement les policiers si nous doutons d'un acte malveillant ou de nature criminelle et de ne pas parler au jeune instigateur si c'est le cas.

Qu'il est important d'appliquer le protocole que si nous avons l'information que ça l'aura des répercussions sur un jeune et le milieu scolaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Rencontrer le jeune instigateur et préserver la confidentialité des autres élèves impliqués.

S'assurer du respect du cadre légal.

Bien respecter les étapes lorsqu'il s'agit d'un acte criminel ou malveillant.

Ne pas agir comme mandataire au rôle des policiers